



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Transports scolaires

Ardèche

Rentrée 2026 -2027



Inscriptions du 2 juin au 19 juillet 2026



A compter du **20 juillet** application d'une **majoration de 30 €** par enfant pour inscription tardive (sauf déménagement ou affectation tardive sur présentation de justificatifs).



Privilégiez l'inscription en ligne sur :

[Transport scolaire de l'Ardèche - La région vous transporte](#)

- Inscription possible 7j/7, 24h/24
- Paiement CB en ligne sécurisé avec possibilité de paiement en 3 fois jusqu'au 29 septembre
- J'imprime chez moi le coupon provisoire utilisable dès la rentrée en attendant ma carte de transport ou le rechargement de ma carte OÙRA



- Créer ou se connecter au compte transport familial (avec identifiant et mot de passe personnalisés)

- Puis inscrire chacun de vos enfants au transport scolaire 2026/2027.

Le paiement vous sera demandé après instruction du dossier par l'antenne des transports de l'Ardèche. Vous pourrez suivre l'avancement des dossiers sur ce compte, ajouter des pièces justificatives et télécharger le coupon provisoire utilisable dès la rentrée par votre (vos) enfant(s).



Préparer en amont les documents en version numérique :

- Une photo d'identité de l'enfant transporté,

D'autres documents pourront vous être demandés en cas de demande de prise en charge en garde alternée ou de scolarisation en dehors du plan de transport.

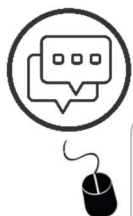


Le transport scolaire pour qui ?

Tout élève de la maternelle (3 ans au plus tard le 31/12) jusqu'à la terminale habitant en Ardèche et résidant à plus de 3km de l'établissement défini par le plan de transport scolaire (cf. Règlement des transports scolaires).

Exceptions : les élèves en classes spécialisées ou les 3^{ème} professionnelles ou les lycéens suivant des options particulières dispensées dans l'établissement le plus proche de leur domicile en fonction de leur affectation par l'éducation nationale ⇒ La prise en charge est acceptée sur présentation d'un justificatif d'affectation.

Votre enfant a entre 3 et 6 ans : contactez l'antenne régionale des transports au 04 8000 7000 pour connaître les conditions de prise en charge.



En cas de problème lors de la saisie en ligne ou de question

Consultez la foire aux questions [Transport scolaire de l'Ardèche - La région vous transporte](#)

Contactez-nous via le formulaire contact sur le site ou par téléphone au 04 8000 7000



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Transports
scolaires**
Ardèche
Rentrée 2026 -2027



Formulaire d'inscription papier

Si vous ne souhaitez/pouvez pas faire la demande en ligne, il est possible de le demander à l'établissement scolaire ou à l'antenne des transports de l'Ardèche. Ce formulaire est à retourner à l'antenne régionale des transports de l'Ardèche avant le 20 juillet (cachet de la poste faisant foi) accompagné du règlement.



Combien ça coûte ?

Elèves ayants droit :

- **Gratuité pour les primaires** pour toute inscription réalisée jusqu'au 19 juillet que l'élève soit **demi-pensionnaire ou externe**.
- **130 €/an et par enfant pour les collégiens et lycéens** pour toute inscription réalisée jusqu'au juillet que l'élève soit **demi-pensionnaire, externe ou interne**.

Dégressivité possible :

- à partir du 3ème enfant payant : réduction de 50 % du tarif ayant droit
- à partir du 4ème enfant payant : gratuité pour lui et les suivants

Elèves non ayants droit :

- **225 €/an et par enfant de la maternelle à la terminale**, sous réserve de places disponibles dans le car pour les élèves sur services spéciaux*.
 - Le choix entre l'abonnement Scolaire+ Mobilité Région à 225 € et un abonnement commercial simple pour les élèves sur ligne régulière**.
- (Renseignements auprès de l'antenne régionale des transports)

*car transportant uniquement des scolaires

**car transportant des usagers commerciaux et scolaires



Pour tous : 30 € par enfant (majoration) si l'inscription est réalisée à compter du 20 juillet



En cas de garde alternée

Si les deux parents habitent en Ardèche et que l'enfant a besoin de deux trajets distincts relevant de la compétence de la Région vous pouvez demander un double trajet. Lors de la demande en ligne comme en version papier vous devrez compléter et joindre l'attestation sur l'honneur de séparation disponible sur le site.

Vous ne paierez qu'une seule participation familiale à la Région pour les deux trajets.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Transports
scolaires**
Ardèche
Rentrée 2026 -2027



Mon titre de transport Scolaire+ Mobilité Région

- Votre enfant aura accès du 01/09/2026 au 31/08/2027 à :
 - o Son circuit scolaire en car ou en train (TER circulant dans le périmètre régional)
 - o Aux lignes régulières Car Région et Car Région express
 - o Aux TER circulant en Auvergne-Rhône-Alpes
- Si votre enfant a déjà une carte OURA, celle-ci est valable 5 ans ou 8 ans pour les plus récentes. Une fois son inscription au transport scolaire validée, le nouvel abonnement sera téléchargé automatiquement à la montée dans le car en apposant la carte sur le valideur.
- Pour les élèves n'ayant pas encore de carte OURA, celle-ci sera envoyée au domicile des familles à partir de juillet.

Certains élèves recevront également une carte papier qui sera valable sur leur circuit scolaire dont les cars ne sont pas équipés de billettique. Dans tous les cas, votre enfant pourra emprunter le car **pour son trajet scolaire** dès septembre en présentant au conducteur le coupon provisoire valable jusqu'au 5 octobre 2026. Si vous avez fait une inscription en ligne, vous pouvez éditer ce coupon à partir du site d'inscription.

Attention sont exclus de cette offre : les réseaux urbains (Coqueligo, ARCHE Agglo, Citéa, T'Cap, Tout'enbus, Montélibus), les transports à la demande et quelques lignes dont la liste est consultable sur le site <https://www.laregionvoustransporte.fr>



Aides au transport

En l'absence de transport scolaire ou de ligne du réseau cars Région Ardèche, la Région accorde, sous conditions, une aide financière pour l'utilisation de :

- Réseau SNCF (pour les lycéens qui suivent une option non disponible dans l'établissement le plus proche du domicile et dans un établissement scolaire situé hors de la région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Voiture personnelle dans le respect des conditions du plan de transport scolaire (indemnités applicables à partir de 3,1km du point d'arrêt le plus proche ou de l'établissement). Une indemnité par famille par commune de scolarisation.

Les imprimés de demande d'aide pour « Transport en voiture particulière » et « aide SNCF » sont disponibles à partir de mi-octobre sur [Transport scolaire de l'Ardèche - La région vous transporte](#)

Antenne Régionale des transports interurbains et scolaires de l'Ardèche

4 rue Pierre Filliat
07000 PRIVAS
T 04 8000 7000

Accueil téléphonique du lundi au samedi de 8h00 à 19h00

Accueil physique du mardi au jeudi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17H

Sauf du 1^{er} juillet au 31 juillet et du 1^{er} septembre au 30 septembre accueil physique du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 14H à 17H (le vendredi jusqu'à 16H)